Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-271-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-271

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Rapporteur : Mme Christine ARRON

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-271-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Considérant que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination est une exigence républicaine fondamentale et un combat de tous les jours pour l'égalité et la dignité humaine ;

Considérant que la France n'est pas seulement un pays mais porte un idéal : celui d'une nation une et indivisible avec les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes chances pour tous ;

Considérant que le 23 octobre 2026, à Trappes et à La Verrière, dans les Yvelines, un homme a ouvert le feu sur des passants, tuant Pengo Bossio Wangi, 26 ans, et blessant sept personnes, dont la jeune Ramatou âgée de 12 ans, dans un attentat terroriste raciste ;

Considérant que cet attentat a visé des personnes en raison de leur origine, de leur religion supposée, l'Islam, ou de leur couleur de peau et que la ville de Champigny-sur-Marne rend hommage à ses victimes et apporte tout son soutien à leurs proches ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Trappes et de La Verrière ;

Considérant que cet attentat s'inscrit dans une terrible série de crimes et d'attaques commis en France contre des personnes en raison de leur origine, réelle ou supposée, ou de leur religion qu'elle soit catholique, juive ou musulmane ;

Considérant que notre pays a été particulièrement meurtri notamment avec les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher en janvier 2015, au Bataclan, sur les terrasses parisiennes et au Stade de France en novembre 2015, à Nice sur la promenade des Anglais en juillet 2016, contre Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine en 2020 et à Trappes et La Verrière aujourd'hui ;

Considérant que toutes ces victimes ont en commun d'avoir été visées pour ce qu'elles étaient et non pour ce qu'elles avaient fait, et qu'aucune forme de haine ne saurait être hiérarchisée, relativisée ou opposée à une autre ;

Considérant que l'extrême-droite, qui désigne des boucs émissaires à la vindicte populaire, porte une lourde responsabilité dans la banalisation des discours de haine, et que de son côté, l'extrême-gauche, qui « racialise » le débat public en assignant les citoyens qu'elle nomme « racisés » à leur origine, à leur couleur de peau ou à leur religion, encourage le repli communautaire, nourrit l'antisémitisme et oppose les Français entre eux ;
Considérant que ces discours, qu'ils viennent d'un extrême ou d'un autre, fracturent la communauté nationale et contredisent les principes d'égalité et de fraternité inscrits au cœur de notre pacte républicain ;

Considérant que lutter contre les discriminations, c'est aussi transmettre et faire vivre notre mémoire collective, notamment à travers le musée de la résistance nationale, l'application Champigny story, les expositions, et commémorations organisées par la ville ;

Considérant que la culture est un puissant adjuvant à la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination ;

Considérant que la ville de Champigny-sur-Marne juge essentiel que les écoles puissent bénéficier d'actions pédagogiques consacrées à la citoyenneté, au devoir de mémoire et aux

valeurs de la République et qu'à cet effet, elle déploie dans les écoles des actions de sensibilisation à travers les associations qu'elle finance ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
094-219400173-20261125-2026-271-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Considérant que la Ville de Champigny-sur-Marne lutte sans relâche contre toutes les formes d'antisémitisme, de racisme et de haine, comme en témoignent le dépôt de plainte effectué à la suite des tags antisémites constatés le 10 octobre dernier, ainsi que le rassemblement républicain organisé le 29 octobre 2026 ;

En conséquence, la Ville de Champigny-sur-Marne :

1. Condamne avec la plus grande fermeté tous les actes racistes, antisémites et discriminatoires, les discours qui les banalisent ou exhortent à la haine, et appelle l'ensemble des responsables politiques à refuser la racialisation du débat public ;

2. Réaffirme son soutien aux victimes et familles de l'attentat terroriste raciste de Trappes, ainsi qu'à toutes celles des attentats qui ont meurtri notre pays ;

3. Affirme que la promesse républicaine consiste à garantir à chacun les mêmes droits, la même dignité et les mêmes chances, quels que soient son origine, sa couleur de peau, sa religion, son histoire, son lieu de résidence et qu'elle suppose une République qui protège, qui rassemble et qui garantit l'égalité réelle ;

4. Réaffirme l'engagement ancien, constant et profondément républicain de la Ville de Champigny-sur-Marne contre le racisme et les discriminations, pour que l'égalité ne soit pas seulement un principe inscrit dans nos textes, mais une réalité vécue par tous les Campinois ;

5. S'engage à continuer de soutenir les associations, à développer les outils de mesure des discriminations, à accompagner les victimes, et à transmettre notre histoire aux jeunes générations.

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

11 votes contre,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE